

LA POPULATION ÉTRANGÈRE EN BELGIQUE (*)

par

Yvan LEPAGE

(Laboratoire d'Anthropologie, Université Libre de Bruxelles,
Prof. Fr. Twisselmann)

En constante progression, le nombre des ressortissants des différentes nationalités est passé de 150.000 en 1920, soit 2 % de la population, à 728.637 en 1971, représentant plus de 7,5 % de la population totale. L'évolution depuis 1920 varie selon les nationalités, de sorte que la composition de la population étrangère s'est profondément modifiée. On notait durant l'entre deux guerres, la venue d'immigrants d'Europe Centrale et Orientale ; cette source s'est tarie au profit du groupe italo-hispanique.

1. — Les sources

Il existe deux sources principales. Ce sont les publications annuelles de l'Institut national de Statistique (*l'Annuaire statistique de la Belgique* et la revue *Statistiques démographiques*) et les recensements généraux de la population. Ceux-ci ont été réalisés à des périodes plus ou moins régulières (1920, 1930, 1947, 1961 et 1970).

Les statistiques sont affectées de défauts différents. La documentation servant à établir le mouvement annuel de la population étrangère est fournie par les administrations communales intéressées ; elle concerne les inscriptions et les radiations de chaque commune. N'interviennent pas dans le calcul de la population étrangère les diplomates étrangers, les membres de certains organismes internationaux tels que la Communauté Économique Européenne, l'Euratom, la C.E.C.A., ainsi que les membres étrangers de leur ménage et d'autre part, les militaires étrangers des bases situées en Belgique. Par contre, les membres des ménages de ces mili-

(*) Communication présentée le 17 décembre 1973.

taires et le personnel civil de ces bases militaires sont repris dans les données statistiques.

Il n'est pas tenu compte des personnes dont la nouvelle résidence est inconnue. Ce nombre est relativement important et varie fortement d'une année à l'autre. Ce nombre s'élevait à 7.956 en 1970, représentant environ 1% de la population étrangère.

Il existe aussi d'autres types d'imprécision. C'est ainsi que toutes les nationalités africaines sont rassemblées en une seule rubrique, à l'exception des ressortissants zairois.

Les naissances d'enfants de parents étrangers ne sont pas décomptées par nationalité. Elles sont regroupées en trois subdivisions : enfants issus d'un père belge et d'une mère étrangère, enfants issus d'un père étranger et d'une mère belge et enfin en dernière subdivision enfants issus de père et de mère étrangers. De la sorte, il est impossible d'apprécier l'apport à la natalité globale soit des Italiens, soit des Espagnols, soit des Nord-africains, soit d'une autre communauté.

TABLEAU 1

Effectifs de la population belge et étrangère de 1920 à 1972.

Années	Population totale (1)	Population de nationalité étrangère (2)	$\frac{(2) \times 100}{(1)}$	Population de nationalité belge
1920	7.405.569	149.672	2,02	7.255.879
1930	8.092.004	319.230	3,04	7.772.774
1938	8.386.553	339.799	4,05	8.046.754
1947	8.512.195	367.619	4,31	8.144.576
1954	8.840.704	379.528	4,29	8.461.176
1961	9.189.741	453.486	4,93	8.736.255
1962	9.251.414	480.729	5,19	8.776.685
1963	9.328.126	522.396	5,60	8.805.730
1964	9.428.100	580.468	6,15	8.847.632
1965	9.499.234	623.894	6,56	8.875.340
1966	9.556.380	656.341	6,86	8.900.039
1967	9.605.601	661.646	6,92	8.943.955
1968	9.631.910	678.797	7,04	8.953.113
1969	9.660.154	694.447	7,18	8.965.707
1970	9.650.944	696.282	7,36	8.934.707
1971	9.695.379	728.637	7,69	8.946.787
1972	9.726.850	749.832	7,79	8.977.018

2. — Les effectifs

Le recensement général de la population de décembre 1970 a dénombré 696.282 étrangers, représentant 7,36 % de la population totale, contre 453.486 en 1961 et 367.619 en 1947. La population étrangère a quasi doublé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'augmentation est en fait de 94,83 % et de 57,94 % respectivement par rapport à 1947 et 1961.

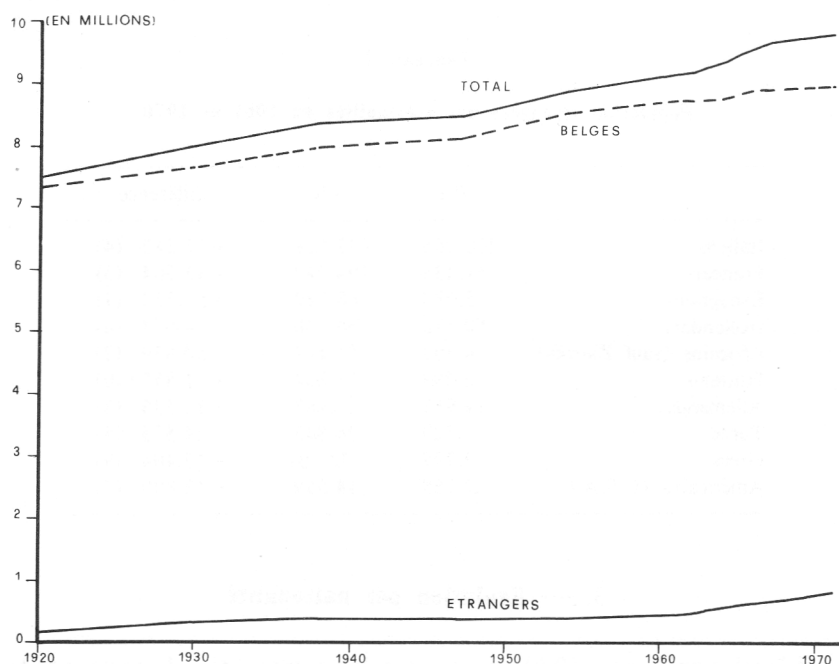


Fig. 1. — Effectifs de la population belge et de la population étrangère et leur total de 1920 à 1971.

Le tableau 1 et la figure 1 illustrent la progression des effectifs de la population étrangère en Belgique, de la population belge ainsi que le nombre total d'habitants en Belgique durant la période s'étendant de 1920 à 1971.

Jusqu'en 1960, la croissance de la population étrangère suit un cheminement parallèle à celui de la population de nationalité belge. A partir

des années 1960, il se produit une transformation profonde dans le comportement des deux communautés.

L'accroissement de la population belge se poursuit régulièrement jusqu'en 1967. De 1967 à 1971, un net fléchissement se manifeste et se traduit par un accroissement quantitatif moyen de 10.000 individus contre 20.000 pour les années précédentes.

Pendant le même temps la population étrangère maintient son accroissement quantitatif de 20.000 personnes et à partir de 1967, il s'élève à environ 30.000 individus.

TABLEAU 2

Population étrangère par nationalités en 1961 et 1970

	1961	1970	différence
Italiens	200.086	237.628	+ 37.542 (4)
Français	61.438	104.942	+ 43.504 (3)
Espagnols	15.787	68.340	+ 52.553 (1)
Hollandais	50.175	64.340	+ 14.638 (6)
Africains (sauf Zaïrois)	4.303	55.142	+ 50.839 (2)
Polonais	32.009	33.864	+ 1.855 (10)
Allemands	14.951	27.487	+ 12.536 (8)
Turcs	320	24.845	+ 24.525 (5)
Grecs	9.797	22.201	+ 12.404 (9)
Américains (U.S.A.)	1.769	14.569	+ 12.800 (7)

3. — Evolution par nationalité

L'évolution depuis 1920, varie selon les nationalités, de sorte que la composition de la population étrangère s'est profondément modifiée (tableau 2, fig. 2 et 3).

En diminution, les Français n'occupent plus la première place qu'ils détenaient avant guerre. Avec un effectif de 67.309 individus en 1920, ils représentaient 45 % des étrangers. La diminution en valeurs relatives des Français, des Hollandais et des Allemands s'est poursuivie jusqu'en 1961.

De 1947 à 1961, l'immigration italienne a dominé pour passer de 84.134 personnes, soit 22,9 % des étrangers au recensement de 1947 à 200.086 individus au recensement de 1961, représentant ainsi 44,1 % de

la communauté étrangère en Belgique. L'importance des Français est passée, durant le même laps de temps, de 18,2 % à 13,5 % et celle des Hollandais, de 17,3 % à 11,1 % de l'ensemble des étrangers.

A partir de 1961, un revirement s'est manifesté dans les origines nationales des migrants.

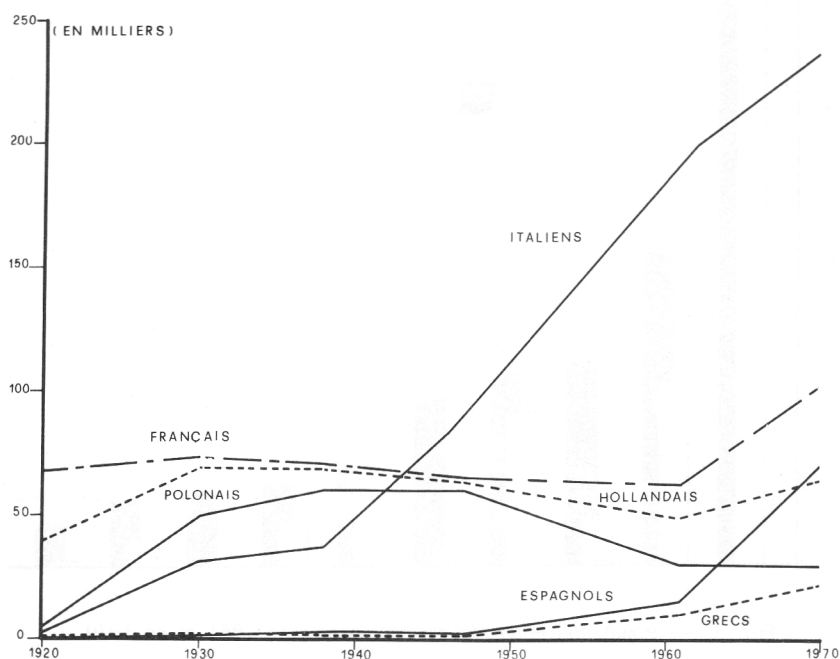


FIG. 2. — Effectifs de la population étrangère par nationalités de 1920 à 1970

Bien que restant la communauté la plus importante, les Italiens se retrouvent en quatrième position derrière les Espagnols, les Africains et les Français, dans les apports de la dernière décennie. La nationalité africaine la plus importante, sans que les statistiques de population ne le communique avec précision, est constituée par la nationalité marocaine. Le tableau 2 et la figure 3 illustrent l'importance de l'apport quantitatif de l'immigration des dix principales nationalités entre les recensements de 1961 et de 1970.

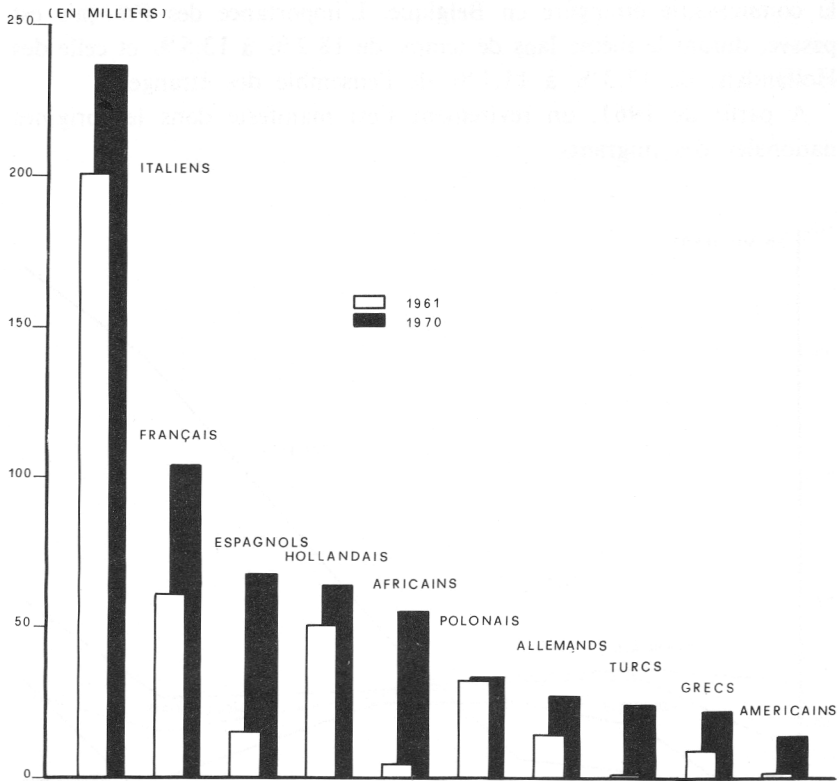


FIG. 3. — Population étrangère par nationalités en 1961 et en 1970.

Finalement, les nouveaux venus sont les Africains, les Turcs et les Américains. D'autre part, l'immigration la plus importante est l'objet des Espagnols, des Africains, des Français et des Italiens.

4. — Répartition selon le sexe.

La répartition par sexe varie fortement suivant les nationalités (tableau 3). Elle reflète les différences de comportement dans l'histoire de leur migration, dans l'importance de leur renouvellement actuel et de la fréquence des retours.

En général, l'immigration masculine est supérieure à l'immigration féminine. Les principales nationalités peuvent être subdivisées en trois

groupes. Le premier de ces trois groupes rassemble l'ensemble des nationalités qui opèrent une ségrégation envers l'immigration féminine. Ces nationalités sont constituées par les Africains, les Turcs, les Grecs, les Italiens et les Français. Ces ressortissants regroupent plus de 60 % d'hommes dans leur communauté. Les Africains détiennent, avec 70,56 % d'hommes et 29,44 % de femmes, le plus grand écart.

TABLEAU 3

Répartition des étrangers selon la nationalité et selon le sexe, pendant la période 1961-1970.

Nationalités	Hommes	%	Femmes	%
Espagnols	27.768	52,83	24.785	47,17
Africains	35.873	70,56	14.966	29,44
Français	25.854	59,42	17.650	40,58
Italiens	23.551	62,73	13.991	37,27
Turcs	16.607	67,98	7.918	32,02
Néerlandais	7.930	54,17	6.708	45,83
Américains (U.S.A.)	6.361	49,69	6.439	50,31
Allemands	6.946	55,40	5.590	44,60
Grecs	7.436	59,94	4.968	40,04

Le second groupe est constitué par les nationalités pratiquant une migration mixte. Le nombre d'hommes reste supérieur à celui des femmes et le pourcentage d'hommes oscille entre 51 et 55 %. Ce groupe est constitué par les nationalités espagnole, néerlandaise et allemande.

Le dernier groupe ne rassemble qu'une seule nationalité. Il est l'objet des Américains (U.S.A.). Cette nationalité présente l'originalité d'être constituée par une majorité de femmes. Le rapport s'élève à 50,31 % pour le sexe féminin et 49,69 % pour les hommes.

On peut adopter l'hypothèse que ces deux derniers groupes pratiquent une immigration familiale.

5. — Répartition géographique.

La population étrangère est inégalement répartie sur le territoire. Le tableau 4 ainsi que la figure 4 indiquent la localisation selon les provinces des étrangers aux recensements de 1947, de 1961 et de 1970.

TABLEAU 4

Répartition des étrangers par province en 1947, 1961 et 1970

Provinces	1947		1961		1970	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Anvers	46.255	12	36.459	8	56.863	7,9
Brabant	82.773	22	86.459	19	212.777	29,7
Flandre orientale	12.485	3	12.204	2,6	11.462	1,6
Flandre occidentale	12.584	3	10.113	2,2	19.135	2,6
Hainaut	97.637	26,5	154.166	33,9	203.845	28,4
Liège	70.157	19	95.317	21	125.248	17,4
Limbourg	28.357	7,7	37.370	8,2	57.527	8
Luxembourg	5.997	1,6	7.278	1,6	9.246	1,2
Namur	11.374	3	14.185	3,1	20.134	2,8
Le pays	367.619	100	453.486	100	716.337	100

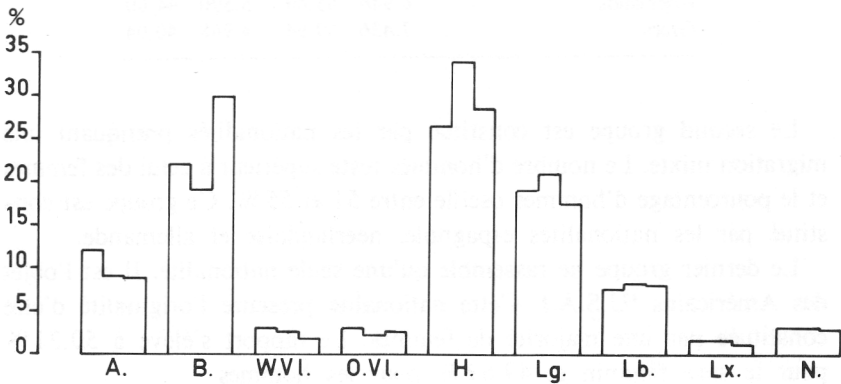


Fig. 4. — Répartition géographique des étrangers par province en 1947, 1961 et 1970.

- A = Antwerpen
- B = Brabant
- W.Vl. = West Vlaanderen
- O.Vl. = Oost Vlaanderen
- H = Hainaut
- Lg. = Liège
- Lb. = Limbourg
- Lx. = Luxembourg
- N = Namur

Les provinces de Hainaut, de Liège et de Brabant polarisent les migrations. Néanmoins, la concentration des étrangers selon les provinces est tributaire de la conjoncture économique et des facilités des moyens de communication.

Les années qui ont suivi la dernière guerre mondiale, ont vu la prépondérance des provinces houillères (Hainaut, Liège et Limbourg), à tel point que les deux provinces industrielles wallonnes rassemblaient plus de 50 % des étrangers en 1961.

Les provinces d'Anvers et de Brabant ont enregistré durant la même période une diminution en valeurs relatives du nombre des étrangers.

Les années 1961 à 1970 marquent une modification dans la configuration de la répartition des étrangers en Belgique. Si en valeurs absolues, le nombre d'étrangers croît dans toutes les provinces, leur importance par rapport à la population totale diminue sauf dans une seule province, le Brabant. Cette province s'est substituée au Hainaut qui avait détenu jusqu'alors la plus grande communauté étrangère entre ses frontières.

Les provinces de Brabant, de Hainaut et de Liège concentrent respectivement 29 %, 28 % et 17 % des étrangers, soit un total de 74 %. La province du Brabant et plus particulièrement l'agglomération bruxelloise constituent de nos jours les pôles d'attraction, renforcés par les facilités des moyens de communication et surtout par le fait que cette région enregistre la plus grande activité industrielle et commerciale du pays.

La répartition des ressortissants étrangers par rapport à la population totale fait ressortir de grandes variations d'une province à l'autre. La proportion d'étrangers par rapport à la population totale est passée de 4,31 % en 1947 à 4,93 % en 1961 et enfin à 7,4 % en 1970 (tabl. 5 et fig. 5).

La population étrangère est loin d'être uniformément répartie. Les provinces peuvent être divisées en trois groupes.

Le premier groupe rassemble les provinces où la proportion d'étrangers par rapport à la population est restée quasi stationnaire. Parmi ces provinces, on compte les provinces flamandes (Flandre Occidentale, Flandre Orientale et province d'Anvers). Le pourcentage d'étrangers pour la province d'Anvers s'élevait à 3,61 en 1947 ; il est passé à 2,62 en 1961 et se retrouve en 1970 à 3,7. En Flandre Occidentale, il est passé respectivement de 1,12 à 1,14 et finalement à 1,1 en 1970. Pour la Flandre Orientale, ces chiffres s'élèvent à 1,12, 0,79 et 1,5.

TABLEAU 5

Distribution des ressortissants étrangers par province et proportion par rapport à la population totale en 1947, 1961 et 1970.

Provinces	1947		1961		1970	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Anvers	46.255	3.61	36.459	2.62	56.863	3.7
Brabant	82.773	4.60	86.394	4.33	212.777	9.8
Flandre occidentale	12.485	1.25	12.204	1.14	11.462	1.1.
Flandre orientale	12.584	1.12	10.113	0.79	79.135	1.5
Hainaut	97.637	7.97	154.166	12.34	203.845	15.3
Liège	70.157	7.27	95.317	9.49	125.248	12.3
Limbourg	28.357	6.15	37.370	6.50	57.527	8.8
Luxembourg	5.997	2.80	7.278	3.35	9.246	4.2
Namur	11.374	3.19	14.185	3.84	20.134	5.2
Le pays	376.619	4.31	453.486	4.93	716.237	7.4

Le second groupe de provinces est constitué par les provinces où l'accroissement de la proportion d'étrangers se traduit par une progression lente. Nous retrouvons dans cette série les provinces de Limbourg, du Luxembourg et de Namur. Lors des trois recensements, la proportion d'étrangers est passée pour le Limbourg de 6,15 à 6,50 et 8,8, pour la province du Luxembourg de 2,80 à 3,35 et à 4,2 et pour la province de Namur de 3,19 à 3,84 et à 5,2.

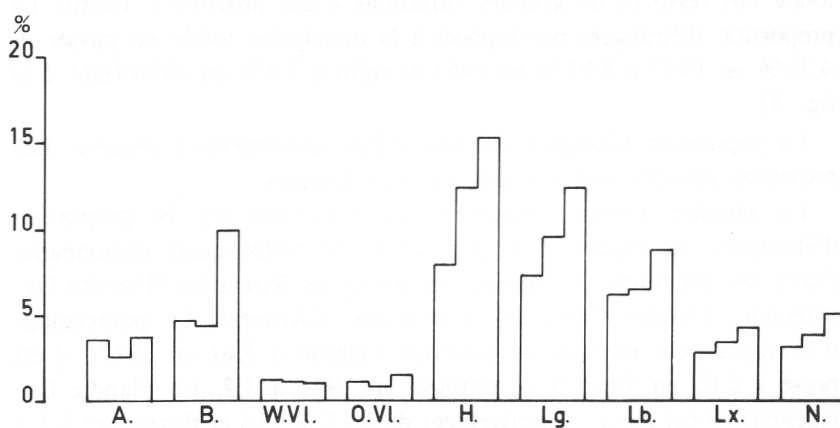


FIG. 5. — Nombre d'étrangers pour 100 habitants en 1947, 1961 et 1970.

Le dernier groupe de provinces rassemble les provinces où l'importance des étrangers dépasse 10 % de la population ou en est proche. Nous trouvons en ordre croissant la province de Brabant (4,6 % en 1947, 4,33 % en 1961 et 9,8 % en 1970), la province de Liège (7,27 % en 1947, 9,49 % en 1961 et 12,3 % en 1970) et en dernier lieu la province de Hainaut (7,97 % en 1947, 12,34 % en 1961 et 15,3 % en 1970).

Remarquons que la province du Brabant ne constitue une zone d'attraction importante pour les étrangers que dans la dernière décennie. La communauté étrangère la plus importante numériquement s'est déplacée du Hainaut vers le Brabant, phénomène neuf pour les brabançons. Les conséquences sociologiques de cette modification de la composition de la population brabançonne mériteraient une étude particulière qui sort des limites de ce travail.

6. — Place des étrangers dans le mouvement de la population

Le nombre des étrangers évolue soit du fait des migrations, soit des acquisitions de la nationalité belge, soit des naissances et des décès d'étrangers.

TABLEAU 6

Effectifs des naissances

Années	Nombre total de naissances	Nombre de naissances de parents belges	Nombre de naissances de parents étrangers	$\frac{(3) \times 100}{(1)}$
	(1)	(2)	(3)	(1)
1962	154.338	144.247	10.091	6,53
1963	158.196	147.445	10.751	6,79
1964	160.371	148.215	12.156	7,57
1965	154.856	141.109	13.747	8,87
1966	150.636	135.909	14.727	9,77
1967	145.899	130.969	14.930	10,23
1968	141.242	126.128	15.114	10,70
1969	140.834	125.124	15.710	11,15
1970	142.168	124.890	16.229	11,50
1971	139.104	122.677	16.427	11,80
1972	134.437	117.736	16.701	12,42

1. — Les naissances.

La part des étrangers dans la natalité globale est très importante. Les enfants issus de père et mère étrangers sont en constante progression. Leur effectif est passé de 10.091 en 1962 à 16.701 en 1972, soit un accroissement de 65,5% (tableau 6, fig. 6a).

La proportion des naissances de parents étrangers est passée de 6,53% en 1962 à 12,42% en 1972. Pendant la même période le nombre de naissances de parents belges est passé de 144.247 à 117.736. La diminution de la natalité en Belgique est essentiellement due à la population de nationalité belge.

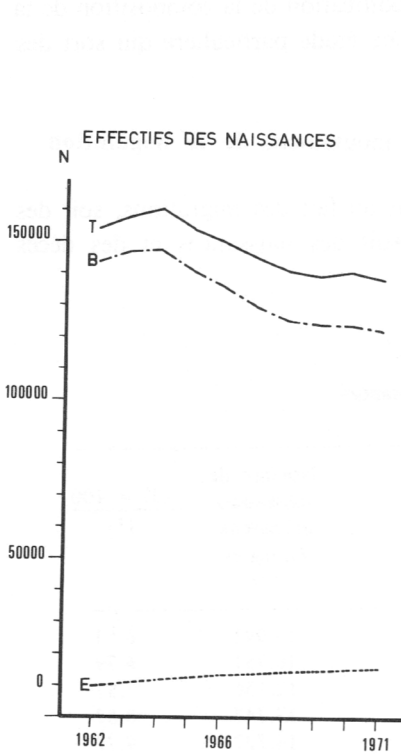


FIG. 6a. — Effectif des naissances
T = total ; B = Belges ; E = étrangers.

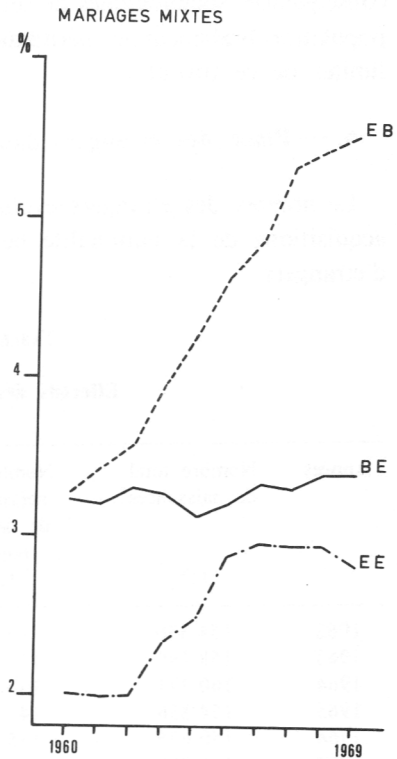


FIG. 6b. — Mariages mixtes
BE = mariage entre un Belge et une étrangère
EB = mariage entre une Belge et un étranger
EE = mariage entre deux étrangers

2. — Les décès.

Les naissances augmentent sous l'effet de l'immigration familiale, mais non les décès qui concernent les personnes âgées. Le bilan naissance-décès des étrangers, très positif, s'accroît au fil des ans (tableau 7). Le nombre de décès d'étrangers s'élève actuellement à moins de 4.000 par an.

TABLEAU 7

Accroissement naturel de la population étrangère.

Années	Nombre de naissances	Nombre de décès	Solde
1962	10.091	3.165	6.926
1963	10.751	3.081	7.670
1964	12.156	3.108	9.048
1965	13.747	3.353	10.394
1966	14.727	3.475	11.252
1967	14.930	3.714	11.216
1968	15.144	3.969	11.145
1969	15.710	3.944	11.766
1970	16.229	3.849	12.380
1971	16.427	3.953	12.474
1972	16.701	3.907	12.794

7. — Les acquisitions de la nationalité belge

Les acquisitions de la nationalité belge, bien que très variables d'une année à l'autre, tendent à croître. Ces acquisitions sont sujettes à la politique d'assimilation pratiquée par les gouvernants (1).

8. — Les mariages mixtes (tableau 8, fig. 6b).

Le nombre absolu de mariages mixtes tend à s'accroître. On doit distinguer deux groupes. Ce sont premièrement l'union entre un Belge et une étrangère et deuxièmement l'union entre une Belge et un étranger. Le comportement selon le sexe est très différent.

(1) En 1964 : 2.513 ; 1965 : 2.413 ; 1966 : 3.544 ; 1967 : 2.972 ; 1968 ; 3.203 ; 1969 : 5.387 ; 1970 : 4.421 ; 1971 : 5.383.

TABLEAU 8

Mariages mixtes.

1° Nationalité des étrangères qui ont épousé un Belge

Nationalités	1964		1969	
	Nombre	%	Nombre	%
Allemandes	253	12,48	184	7,51
Françaises	526	25,94	612	24,98
Anglaises	48	2,37	72	2,94
Italiennes	413	20,36	661	26,98
Luxembourgeoises	43	2,12	35	1,43
Hollandaises	327	16,12	320	13,06
Polonaises	78	3,85	102	4,16
Américaines	10	0,48	22	0,90
Autres nationalités	330	16,27	442	18,04
Total	2.028	100,00	2.450	100,00

2° Nationalité des étrangers qui ont épousé une Belge

	1964		1969	
	Nombre	%	Nombre	%
Allemands	172	6,19	243	6,10
Français	794	28,56	1.083	27,16
Anglais	51	1,83	107	2,66
Italiens	619	22,26	925	23,20
Luxembourgeois	45	1,62	53	1,33
Hollandais	388	13,06	519	13,02
Polonais	82	2,95	60	1,51
Américains	43	1,55	89	2,23
Autres nationalités	586	21,08	908	22,77
Total	2.780	100,00	3.987	100,00

1. L'UNION ENTRE UN BELGE ET UNE ÉTRANGÈRE

Le nombre absolu de mariages entre un Belge et une étrangère reste constant depuis 1950. On dénombrait en 1950, 2.388 unions de ce type qui représentaient 3,31 % du total des unions contractées en 1950. Ce type d'union s'élevait à 2.450 en 1969, soit 3,39 % des mariages.

Les nationalités étrangères qui remportent le plus de succès auprès des Belges sont la française, l'italienne et la hollandaise. Ces trois nationalités représentent en moyenne 65 % des unions entre un Belge et une étrangère.

2. L'UNION ENTRE UNE BELGE ET UN ÉTRANGER

Contrairement aux hommes, le nombre de femmes belges épousant un étranger est en constante progression. On dénombrait en 1950, 2.736 unions de ce type soit 3,80 % du total des mariages. La proportion de Belges, hommes et femmes, épousant un étranger est sensiblement égale. A partir des années 1962, la scission dans le comportement des Belges va croissant. En 1969, le nombre d'unions du second type est de 3.987 ; il équivaut à 5,51 % des unions contractées en Belgique. Ce changement d'attitude des femmes belges vis-à-vis des étrangers se solde par un accroissement de 47 % des unions de ce type.

Comme pour les hommes, on rencontre les mêmes nationalités. Ce sont, en ordre décroissant, les Français, les Italiens et les Hollandais qui regroupent 63 % environ des mariages mixtes de femmes belges.

Constatons que les principales nationalités choisies, tant pour les hommes que pour les femmes, sont les étrangers dont l'implantation est la plus ancienne et qui, de plus sont des ressortissants de deux pays limitrophes.

3. L'UNION ENTRE ÉTRANGERS

Ce dernier type d'unions traduit l'importance de l'immigration familiale et dans une certaine mesure l'ancienneté de l'implantation. En dix ans leur proportion a augmenté de 39 %. En 1950 leur nombre s'élevait à 1.469 (soit 2,04 % du total des mariages) pour passer à 2.035 en 1969. Ils représentaient en 1969, 2,81 % des unions contractées en Belgique.

9. — La population active

La population active étrangère s'élevait au 30 juin 1967 à 181.555 personnes, soit 5,16 % de l'ensemble des actifs. Elle est à 80 % masculine. Dans ce chiffre ne sont pas repris le personnel des communautés européennes, les chômeurs de nationalité étrangère. Limité aux salariés, il exclut les étrangers exerçant une profession indépendante. Les deux grandes rubriques reprises par le Ministère du Travail et de l'Emploi sont les ouvriers et les employés.

TABLEAU 9

Distribution des travailleurs étrangers selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activités	1961		1967	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	991	0,7	857	0,5
Industries extractives	41.009	29,7	32.222	17,4
Industries de transformation	55.063	39,9	77.228	42,5
Industries de la construction	8.654	6,3	22.394	13,0
Transports et communications	4.707	3,4	4.688	2,6
Commerce	8.704	6,3	14.466	8,0
Autres	18.931	13,7	29.700	16,4

Très sensibles à la conjoncture économique, les migrants obtiennent des débouchés dans les secteurs en pleine expansion. C'est ainsi qu'on trouve le plus de travailleurs étrangers dans les industries manufacturières, avec 77.228 travailleurs, soit une progression de 40 % par rapport à 1961. L'accroissement le plus spectaculaire a touché les industries de la construction avec une augmentation de 158 % par rapport à 1961 (tableau 9).

Les Italiens viennent en premier rang des travailleurs étrangers suivis par les Espagnols et les Marocains. Avec les Français et les Hollandais, ces cinq nationalités constituent 74,60 % de l'ensemble de la population active étrangère en Belgique (tableau 10).

L'importance des étrangères dans la population active féminine est en net accroissement depuis 1961. Leur effectif est passé de 25.451 en 1961 à 36.381 en 1967.

TABLEAU 10

Répartition des travailleurs étrangers selon la nationalité,
le sexe et l'état social en 1967.

A. — HOMMES					
Nationalités	ouvriers		employés		total
	1961	1967	1961	1967	1967
Hollandais	7.460	7.917	3.603	3.343	11.315
Français	8.517	7.362	3.416	2.981	11.933
Italiens	54.084	53.222	1.581	2.014	55.236
Espagnols	4.088	17.211	362	445	17.656
Marocains	101	12.815	10	50	12.865
Total de tous les travailleurs étrangers	97.244	129.591	15.264	15.583	145.174
B. — FEMMES					
Nationalités	ouvrières		employées		total
	1961	1967	1961	1967	1967
Hollandaises	1.587	1.183	1.178	955	2.138
Françaises	3.126	2.481	2.219	1.960	4.441
Italiennes	7.536	11.037	1.493	1.886	12.923
Espagnoles	1.823	7.535	398	487	8.022
Marocaines	5	486	3	16	502
Total de toutes les travailleuses étrangères	17.583	28.377	7.521	8.004	36.381
C. — HOMMES + FEMMES					
Nationalités	ouvriers		employés		total
	1961	1967	1961	1967	1967
Hollandais	9.047	9.100	4.781	4.298	13.453
Français	11.643	9.843	5.635	4.941	16.374
Italiens	61.620	64.259	3.074	3.900	68.159
Espagnols	5.911	24.746	760	1.032	25.678
Marocains	106	13.301	13	66	13.367
Total de tous les travailleurs étrangers	114.827	157.968	22.785	23.587	181.555

Les Italiennes viennent au premier rang de la population active féminine étrangère avec 35 % des actives mais ne totalisent que 19 % des travailleurs italiens. Les Espagnoles représentent 31,5 % des travailleurs espagnols et 22 % de la population active féminine étrangère. En troisième position, on trouve les travailleuses françaises avec 30 % des ressortissants actifs d'Outre-Quévrain et 12 % de la population active féminine. Suivent les Hollandaises et les Marocaines qui en général ne travaillent pas.

La population active étrangère, quelle que soit la nationalité, était formée de 87 % d'ouvriers en 1967 (83 % en 1961). Les 13 % restants sont rassemblés sous la rubrique «employé». Ce sont les Français et les Hollandais qui comportent la plus faible proportion d'ouvriers. Parmi les actifs français, 29 % sont des employés et 40 % de ceux-ci sont des femmes. Les Italiens n'ont parmi eux que 2,14 % d'employés dont 48,35 % sont des femmes (tableau 10).

10. — Conclusion

Depuis le XIX^e siècle, la Belgique ainsi que les autres pays de la Communauté Européenne à l'exception de l'Italie, sont des pays d'immigration. La proportion d'étrangers est en progression. Il s'agit d'une population en constant renouvellement. Sa croissance est nourrie par une immigration de travailleurs et de membres de leur famille. Cette croissance est limitée par l'assimilation à la population belge, par les retours dans les pays d'origine et par les décès. Le caractère économique détermine sa physionomie essentiellement masculine. Les actifs étrangers sont recrutés pour les industries de transformation et pour le bâtiment. Les différences entre nationalités sont assez prononcées, que ce soit sur le plan de la répartition géographique, de la répartition par sexe ou de l'activité socio-économique.

L'étude des durées de séjour en Belgique et celle de l'importance des naturalisations pourraient permettre, avec l'aide de données familiales sur l'immigration, d'analyser des différences, selon les nationalités et leur évolution dans le temps, de l'apport des étrangers à la fécondité générale en Belgique.

Adresse de l'auteur : Y. LEPAGE
Laboratoire d'Anthropologie U.L.B.
avenue Ad. Buyl, 129
B 1050 Bruxelles